

ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Danse classique

Danse contemporaine

Danse jazz

À NOTER

Certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire chaque année pour tous les élèves danseurs, conformément à l'article R362-2 de la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du Code de l'Éducation. Il devra être fourni lors de l'inscription. En l'absence de ce certificat, les élèves seront admis en cours mais ne seront pas autorisés à danser.

CYCLE 1 - TRONC COMMUN

Accessible à partir de 8 ans (CE2), le 1^{er} cycle constitue un tronc commun dans les deux esthétiques, la danse classique et la danse contemporaine. Le 1^{er} cycle, organisé en 3 phases, a une durée de 2 à 4 ans. À l'issue du cycle, la présentation à l'examen permet d'intégrer le 2^e cycle si l'élève obtient la mention Bien ou Très Bien. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Ce parcours est proposé uniquement en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

Cours hebdomadaires : 2 cours de danse (en phase 1) puis 4 cours (à partir de la phase 2), 1 cours de Formation musicale danseur (non obligatoire si l'élève est inscrit en cursus instrumental au Conservatoire)

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 2

Après avis du jury de l'examen de fin de 1^{er} cycle, l'élève est orienté vers un cursus à dominante classique ou contemporaine, ou vers un double cursus. Le 2^e cycle, organisé en phases, a une durée de 3 à 5 ans, à partir de la 6^e. Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur.

L'entrée en 2^e cycle permet de débiter la danse jazz.

Filière Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire en partenariat avec le collège Alfred-Mézières.

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi. L'esthétique complémentaire est facultative dans cette filière. L'évaluation intermédiaire se fait sous forme de contrôle continu. L'examen de fin de cycle permet d'obtenir le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) et d'accéder en 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 3 ET CYCLE SPÉCIALISÉ

Organisé en phases, le 3^e cycle a une durée de 2 à 3 ans et permet d'obtenir les UV qui composent le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC). Le cycle spécialisé a une durée de 2 à 4 ans et permet d'obtenir les UV du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). La poursuite des études n'est pas possible dans chacun de ces deux cycles une fois l'UV dominante du diplôme obtenue.

Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur, l'Anatomie et l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) et la Culture chorégraphique (en cycle spécialisé, la première année permet d'obtenir une simple mention et la seconde année, l'UV du DEC).

Filière Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD/S2TMD)

Les cours peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou le soir après le collège/lycée. Cette filière permet d'obtenir un Baccalauréat technologique S2TMD en partenariat avec le Lycée Henri-Poincaré.

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

Les cours ont lieu principalement en soirée et le week-end.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

FOCUS

ATELIER HIP-HOP

Un atelier Hip-Hop est ouvert aux élèves de l'établissement comme aux volontaires venant de l'extérieur (tarif pratique collective seule). L'intégration définitive dans cet atelier se fera en concertation avec l'enseignant, suite à quelques séances ouvertes à tous.

À NOTER

Le cursus en demi-pointes en danse classique n'est pas accessible en cycle 3, en cycle spécialisé et en perfectionnement.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 an	Passage en 1 ^{er} cycle sur contrôle continu
CYCLE 1	2 à 4 ans	Tronc commun classique et contemporain Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) * au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 2 ^e cycle — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 3 ans**	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle — UV École du spectateur — UV Ensemble chorégraphique (CEC)
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans** (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau CEC) au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle — UV École du spectateur — UV Ensemble chorégraphique (niveau CEC) — UV Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé — UV Histoire de la danse / Culture chorégraphique
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans** (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire

* Esthétique complémentaire en 2^e cycle, facultative en filière HTS, obligatoire en filière CHAD

** Cursus demi-pointes en danse classique : non accessible


À NOTER


Le cursus dans la dominante comprend un minimum de 3 à 4 cours obligatoires à partir du 2^e cycle en CHAD (2 cours en HTS). La discipline complémentaire donne lieu à 2 cours maximum (1 cours en HTS). Sur demande de l'élève et en fonction des places disponibles, une 2^e complémentaire peut être pratiquée (un cours maximum).

Toute dominante supplémentaire donne lieu à une majoration pour 2^e discipline et suivantes.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité et par des partenariats avec des structures de diffusion labellisées.

Tout élève inscrit en 2^e cycle devra assister à une manifestation « professionnelle » au moins par an, organisée par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à trois manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire (2 manifestations sur les 3 possibles chez un partenaire sur présentation du ticket d'entrée auprès du Service des études.

Pour les élèves danseurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme suit :

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle avec la prise compte du contrôle continu
CYCLE 2	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle avec prise en compte du contrôle continu UV du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC)
CYCLE 3	2 à 3 ans	Évaluation en fin de 1 ^{re} année - Examen en fin de 2 ^e année avec prise en compte du contrôle continu UV du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) et du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)

Les objectifs et examens de cette discipline sont précisés dans une brochure spécifique.